



Distance de cloture de voisinages

Par **jacques02**, le **30/04/2008** à **18:26**

nous avons achete un terrain il y a 4 ans avec un grillage deja existant dont l ancien proprietaire avait deja pose.il es ecrit sur la feuille de bornage que nous sommes proprietaire de celui ci.mais notre voisin a pose le sien colle au notre donc au milieu de ma borne.je voulais savoir a combien de distance a t il le droit de pose son grilliage de la borne?lui pense que c est un grilliage mitoyen puisqu il est arrive avant moi.merci d'avance de vos reponses.